

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2019-12

du 17 avril 2019

Organisation des directions générales de la Banque de France
Concerne la DGSO

Section : 0.2.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

DÉCIDE

- Article 1^{er} :** Au sein de la direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO), la direction des infrastructures de marché européennes (DIROM) devient la direction des systèmes d'information des marchés et des infrastructures européennes (DRIME). La direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché (DSPM) devient la direction de la surveillance des paiements et des infrastructures de marché (DSPM). Leurs activités restent inchangées.
- Article 2 :** La présente décision, qui entre en vigueur dès publication, est publiée au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU